

## **Saint Ouen Marchefroy.**

### **Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2013.**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vingt sept septembre deux mil treize à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : LEFRANCOIS Christine, Isabelle BERARD , BONTE Joël, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, FORT François, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Me Christine LEFRANCOIS

Date de convocation : le 20 septembre 2013

#### **. Fonds d'aide aux jeunes**

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2012 ce fonds a aidé 408 jeunes euréliens et comptabilise au total 724 aides accordées.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions d'insertion sociale :

- **décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

#### **. Fonds de solidarité pour le logement**

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. En 2012, 1938 ménages euréliens ont bénéficié du FSL.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions concernant l'aide au logement :

- décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

#### **. Classement du tableau de l'église de Saint Ouen Marchefroy**

La commission départementale des objets mobiliers d'Eure et Loir s'est réunie le 17 janvier 2013 et a proposé le classement au titre des monuments historiques, le tableau conservé dans l'église de Saint Ouen Marchefroy et appartenant à la commune. Il s'agit d'un chartreux en prière dans un paysage , huile sur toile, XVIII siècle.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord au classement de l'œuvre précitée. En cas d'accord, l'œuvre sera soumise à l'examen de la commission nationale des monuments historiques pour un éventuel classement.

#### **. Prise en charge des frais d'inscription**

Dans le cadre du projet de formation concernant Monsieur MILLAN ( employé communal en contrat avenir ), il a été proposé par Pôle Emploi de prendre en charge les frais d'inscription à des cours du soir afin de préparer un diplôme d'accès aux études universitaires option Lettres et Sciences Humaines. Le projet est porté par le Conseil Régional de l'Île de France. Les droits d'inscription sont de l'ordre de 686 €.

Ce diplôme national est reconnu au même titre que le baccalauréat et il confère au mêmes droits que ce dernier. Il est homologué au niveau IV.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'inscription.

### **OBJET : Aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux, pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par 9 pour, 1 contre, une abstention :

- de SOLLICITER une subvention à hauteur de 30% auprès du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat régional de pays pour l'aménagement du chemin rural situé sur la commune de Saint Ouen Marchefroy à savoir le chemin des Prés de l'Eglise pour un montant estimatif de travaux de 18 500 € HT.

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- de SOLLICITER une subvention à hauteur de 50% auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) pour l'aménagement du chemin rural situé sur la commune de Saint Ouen Marchefroy à savoir le chemin des Prés de l'Eglise pour un montant estimatif de travaux de 18 500 € HT.

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **. Villages infos**

Proposition d'un contrat avec Villages infos ayant pour but de perpétuer un lien d'informations entre les diverses collectivités de la nouvelle agglomération. Le montant de cette participation sera de 1€ par habitant. Il est convenu que si Villages Infos l'Hebdo ne reparaisait pas, la somme serait intégralement remboursée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

### **. Association musique Boissets**

Les communes de Boissets et Berchères sur vegre souhaitent que la commune de Saint Ouen Marchefroy se rattache à leur projet qui est de produire 2 concerts / an en tournant sur les 3 communes. Le projet est porté par une association de Boissets et Monsieur BELLOCQ Yvan , musicien , assure le fonctionnement de celle-ci. Le contrat serait passé pour deux ans et le minimum demandé par an s'élève à 500 €. Pour information un concert a eu lieu en Septembre à l'église de Berchères et a rencontré un vif succès. L'entrée était payante soit 5€ pour les adultes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas de participer à ce projet et décide de ne pas subventionner à raison de 500€/ an pour une période de deux ans cette association.

### **. Logement communal chemin des gautiers**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le loyer du logement chemin des gautiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer du logement social de 123.24 m<sup>2</sup> situé chemin des gautiers à 557.05 € mensuel auquel s'ajouteront des charges relatives au jardin estimées à 28.00 € mensuel

### **. Local de rangement loué en partie**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le loyer du local de rangement loué en partie  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer du local à 50 € mensuel

### **. Modifications budgétaires**

#### **1/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le budget de la commune 2013 :

D/6332	+	10 €
D/6338	+	90 €
D/6413	+	700 €
D/64168	+	460 €
D/6451	+	1 750 €
D/6453	+	1 350 €
D/6454	+	100 €
D/6455	+	2 000 €
D/6718	-	6 460 €
R/70841	+	3 530 €
R/722 (042)	+	13 250 €
D/21318 (040)	+	13 250 €
D/276348	+	3 530 €
R/021	+	16 780 €
D/023	+	16 780 €

#### **2/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET LOGEMENT SOCIAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le budget du logement social 2013 :

D/ compte 6215 :	+	3 530 €
R/compte 168748 :	+	3 530 €

R/compte 722 (chapitre 042) : + 3 530 €

D/compte 2132 (chapitre 040) : + 3 530 €

D/compte 2132 : + 3 530 €

## **. Tour de table**

La séance est levée à 23 h 30

DUMAS Philippe

## **. Horaires d'ouverture de la Mairie.**

**Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :**

**Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h**

**Tél / Fax : 02 37 82 04 53**

**Courrier électronique: [mairie.saintouenmarchefroy.wanadoo.fr](mailto:mairie.saintouenmarchefroy.wanadoo.fr)**

**Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>**

## **Médiathèque de Berchères sur Vesgre :**

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92